RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11/11/2024

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE : **ABAY GRANIT MARBRE**

SIEGE SOCIAL : **82 RUE DE LA FONTAINE SAINTE ANNE**

77390 GUIGNES

CAPITAL : **5000 EURO**

SIREN : **881 561 963**

L'an **deux mille VINGT QUATRE** et le 31 décembre,

L'associé unique de la société **ABAY GRANIT MARBRE représenté par son Président Mr Orhan ABAY** se sont réunis ce jour à 10 heures,

Etaient présidents : **Mr ABAY Orhan**

Le président constate que les associés présents représentent la totalité des parts sociales et affirme que l'assemblé est habilité a prendre toutes les décisions conformément aux statuts.

Le président indique que l'assemblé est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert de siège sociale,
2. Changement de l'article 4 des statuts,
3. Pouvoir à conférer

1 Première résolution : L'assemblée décide de transférer le siège social au **9 ALLEE LOUIS BREGUET 93420 VILLEPINTE** et ce à compter du 11/11/2024.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des voix.

2 Deuxième résolution : L'assemblée générale suite à la résolution qui est ci approuvé par l'ensemble des associés décident de modifier les articles 4 des statuts comme suit :

Article 4 - Siège social

Le siège social de la société est fixé à : **9 ALLEE LOUIS BREGUET - 93420 VILLEPINTE**

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des voix

3 Troisième résolution : La collectivité des associes confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes les formalités pouvant être effectuées par une autre personne que le président.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 00.

A Villepinte, le 11/11/2024

